



Annulation de commande pharmacie confirmer, refus de remboursement

Par **En3-66**, le **10/05/2023** à **21:28**

Bonsoir,

Ce soir je suis allée commander un médicament non remboursé, prescrit par mon médecin. arrivée à la maison, de part la différence (3x plus chère que ce que le médecin m'avait indiqué), je le contacte pour l'en informer. Il avait fait une erreur et me retourne une ordonnance de suite.

Je retourne donc à la pharmacie, la personne au comptoir appelle le fournisseur et la commande est annulée devant moi.

La responsable pharmacienne arrive ensuite et refuse de me faire un remboursement (de 210€ tout de même), prétextant qu'elle ne sait pas comment faire un remboursement par carte et me ferait un avoir.

A-t-elle le droit de refuser de me rendre mes 210€ payés en CB pour une commande confirmée annulée, sous prétexte qu'elle ne sait pas ?

merci à tous.

Par **miyako**, le **10/05/2023** à **22:27**

Bonsoir,

C'est pourtant pas compliqué à faire .Il suffit de réinsérer la carte du client et de mettre le montant à recrediter et d'appuyer sur la touche correspondante crédit..Ensuite ,on lui donne le reçu.Ce n'est pas une excuse valable.

Cordialement